

RDI les a financés :



RDI, l'ingrédient d'un succès mérité pour Magali et Martin

Un zeste d'initiative, une bonne dose d'ambition saupoudrés d'un coup de pouce financier nous donne la recette d'un restaurant devenu rapidement une référence à Lyon MAGALI ET MARTIN. Salué par la critique dès son ouverture en février 2006 avec l'obtention du BIB Gourmand au Guide Michelin, ce restaurant, composé d'une équipe de 5 personnes, continue son essor avec aujourd'hui 14 points au Gault-Millau et la reconnaissance locale des Toques Blanches.

A la concrétisation du projet, « il n'a pas été simple de trouver une banque pour nous installer. » C'est notamment grâce à l'intervention de R.D.I. et l'obtention d'un prêt d'honneur (8.000 €) que le couple a été en mesure de financer et aménager leur restaurant dans le 1^{er} Arrondissement.

« Je garde un bon souvenir du passage devant la commission de R.D.I. C'était une pression positive et un résultat très réel. »

RDI garant de projet innovant avec THEIA



« RDI a rendu possible la création de notre entreprise. Sans le prêt d'honneur (12.000 €) pour renforcer notre apport personnel couplé à 2 garanties (FGIF et FAG) afin de limiter notre caution personnelle ; il n'y avait aucune banque pour nous suivre. »

Installée depuis décembre 2008 dans le 3^e arrondissement de LYON, Anouchka VIOIX et Maëva DIENG ne font pas que de la vente de produits bio ; elles donnent aussi la possibilité à leur clientèle de réaliser leurs cosmétiques avec des produits 100% naturels (rouge à lèvres, déodorant, huile raffermissante...).

« J'ai commencé à créer mes propres produits de beauté et j'ai pensé que l'idée pouvait aussi intéresser nos clientes. Plus généralement, nous souhaitons rendre le bio plus accessible » précise Maëva.

Rhône Développement Initiative
2 place André Latarjet - 69008 Lyon

Tél. : 04 37 28 68 68

Fax : 04 37 28 68 69

E-mail : rdi@rdi.asso.fr

Pour une première information,
merci de nous contacter par téléphone.

Financez votre projet
Contactez-nous !

www.rdi.asso.fr



RDI est soutenu par :

Rhône-Alpes Région



GRAND LYON
communauté urbaine

Graphisme - Emmanuel Desitter Grand Lyon - Photos : M. La - Impression www.unigraphic.fr



IMAGINEZ

Le financement de votre entreprise !

Création et reprise d'entreprise

- Garantir vos emprunts
- Renforcer vos apports personnels
- Favoriser vos relations bancaires
- Accompagner vos projets



MEMBRE DE
Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat



La mission de **RDI** permet à tout créateur / repreneur d'entreprise d'accéder au crédit bancaire...

Critère de recevabilité des projets :

- Création ou reprise d'entreprise dans laquelle le créateur exerce une activité professionnelle à temps plein.
- Demande de financement ante création ou dans un délai n'excédant pas 6 mois après le début d'activité.
- Implantation de l'entreprise sur la communauté urbaine de Lyon ou sur les Monts et Coteaux du Lyonnais.
- Statut juridique indifférent, tous secteurs d'activité à l'exception des :
 - Activités uniquement basées sur le commerce international (export)
 - Activités de nuit (pubs, discothèques...)
 - Activités visant l'exploitation de la crédulité des clients (voyance, etc...)
- Plan de financement initial compris entre 15 000 et 200 000 euros.
 - RDI n'intervient que lorsque son aide est déterminante pour vous permettre d'obtenir un prêt bancaire.

RDI en 4 étapes :

1- Contactez-nous par téléphone pour valider votre éligibilité

2- Participez à une réunion d'information collective

3- Bénéficiez d'un accompagnement financier personnalisé

4- Présentez votre projet devant un comité d'experts

Pour tout élément d'information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

RDI est une association à but non lucratif ; l'ensemble de nos services est gratuit.

Garantir vos emprunts !

RDI vous apporte des garanties qui limitent, voire suppriment le recours à des cautions personnelles, familiales ou amicales. Ces garanties peuvent se coupler à d'autres financements et intervenir en co-garantie avec d'autres organismes.

France Active Garantie – FAG

- Garantie jusqu'à 65% du prêt
- Montant garanti maximum de 30 500 €
- Coût : 2% du montant garanti en un seul versement

Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes – FGIF

- Uniquement pour les projets de création / reprise portés par une femme
- Garantie jusqu'à 70% du prêt
- Montant garanti maximum de 27 000 €
- Coût : 2,5% du montant garanti en un seul versement.

Favoriser vos relations bancaires !

RDI expertise votre projet et vous aide à obtenir un emprunt bancaire.

Renforcer vos apports personnels !

RDI vous apporte des moyens financiers qui viennent compléter vos apports personnels et accroître votre capacité d'emprunt.

Prêt d'honneur :

- Prêt personnel, (taux 0%), sans garantie
- Montant compris entre 1 000 et 22 500 € en fonction du nombre d'emplois créés au démarrage de l'entreprise.
- Nécessairement en complément d'un prêt bancaire au moins égal au montant du Prêt d'honneur.

RDI peut également mobiliser des outils financiers complémentaires :

- Avance Remboursable Nacre
- PCE (Prêt à la Création d'Entreprise)
- Subventions IDéclic'

Accès aux outils financiers selon votre situation.

Accompagner vos projets !

RDI vous accompagne dans la phase de construction financière de démarrage, puis de développement de votre projet.

RDI vous offre notamment la possibilité de bénéficier de l'expérience d'un chef d'entreprise aguerri durant les premiers temps de votre entreprise.

